

**Le non-respect de l'engagement financier de l'Etat met en péril la protection juridique
Des plus vulnérables de nos concitoyens**

L'inter-fédération IF-PJM de la protection juridique des majeurs réunissant la FNAT, l'Unaf et l'Unapei vous alerte, au nom de ses 320 entités qui prennent en charge quotidiennement plus de 450 000 personnes, sur l'absence de financement de la prime Ségur de l'Etat dans le projet de loi de finances 2025.

Par l'arrêté du 26 juin 2024, le Gouvernement a ordonné l'octroi de la « prime Ségur », **rétroactive au 1er janvier 2024**, à tous les professionnels de la branche qui n'en bénéficiaient pas encore, et s'est engagé à le financer.

Les services et associations tutélaires que nous représentons ont donc été contraints de verser cette prime Ségur à l'ensemble des salariés concernés. **Ce surcout pour les services représenté un montant de 32 millions d'euros pour l'exercice 2024 qui n'a pas été pris en charge par l'Etat. Pour 2025, l'Etat doit donc s'acquitter du coût correspondant à 2024 auquel s'ajoute le coût pour 2025, soit un total de 64 millions d'euros.**

Bien que ces mesures aient été agréées par l'Etat et lui soient opposables, ce dernier n'a prévu aucun financement au PLF 2025. Pire : **le gouvernement s'est opposé à l'amendement présenté au Sénat pour financer ce dispositif.**

Nous vous alertons donc sur l'impérieuse nécessité d'inclure dans le projet de loi de finances 2025, les crédits prévus rétroactivement sur les budgets 2024 ainsi que pour 2025 pour les organismes gestionnaires non lucratifs, sans attendre les arrêtés de tarification annuels de ces établissements. L'enjeu est de faire respecter les engagements pris par les pouvoirs publics et de compenser à la juste hauteur les associations n'ayant pas perçu les financements nécessaires à cette revalorisation salariale.

La présente demande vise donc au rétablissement de l'amendement sénatorial qui prévoyait une hausse de 32 millions d'euros de l'action 16 « Protection juridique des majeurs » du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes », une hausse comblant en partie le surcoût généré par l'Etat.

En **prévision de la commission mixte paritaire prévue le 30 janvier prochain** nous sollicitons urgemment votre soutien afin que l'Etat respecte son engagement visant à compenser les financements non perçus par les services associatifs chargés de la protection juridique des majeurs, au titre des revalorisations salariales Ségur annoncées en 2024 et non versées à ce jour.

Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous porterez à cette demande et pour votre soutien, impératif pour le million de concitoyens concernés par le régime de protection juridique des majeurs.

Nous vous prions, d'agréer nos salutations les plus respectueuses.

M. Ange FINISTROSA,
Président de la FNAT



Mme Marie-Andrée BLANC,
Présidente de l'UNAF



M. Luc GATEAU,
Président de l'UNAPEI

